

CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

TARIFS À PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2015

Vous venez de faire une demande de location de la salle polyvalente. Afin de pouvoir l'occuper dans les meilleures conditions, nous vous demandons de lire attentivement le contenu de cette note et de respecter scrupuleusement les consignes qu'elle mentionne.

Vous remplirez également le formulaire ci-joint en deux exemplaires.

RAPPEL DES MODALITÉS DE RÉSERVATION

La demande doit être faite en mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat, par téléphone ou par courrier) afin de communiquer le(s) jour(s) que vous souhaitez réserver.

L'autorisation de louer la salle vous sera communiquée par courrier auquel seront joints les conditions de location de la salle polyvalente, les consignes à respecter ainsi que le contrat à compléter en double exemplaires.

Pour que votre réservation soit définitive, vous devrez transmettre à la mairie les contrats signés, une attestation de votre assurance et deux chèques libellés à l'ordre du "TRESOR PUBLIC", l'un correspondant aux arrhes et l'autre correspondant à une caution (100 € pour les habitants de Maixe et 250 € pour les personnes extérieures). **Ce dernier chèque sera encaissé si le nettoyage de la salle n'a pas été effectué.**

TARIFS DE RESERVATION (salle + cuisine comprises)

Pour les habitants de MAIXE

DUREE	PRIX DE LA LOCATION	ARRHES DEMANDEES
Journée complète	100 €	50 €
2 jours consécutifs	150 €	75 €

Pour les personnes extérieures

DUREE	PRIX DE LA LOCATION	ARRHES DEMANDEES
Journée complète	250 €	125 €
2 jours consécutifs	400 €	200 €

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE

- **BRICE Bernard – 4 rue Carnot- MAIXE**
Tél : 03.83.70.81.25 – 06.81.98.91.75

A contacter pour votre réservation afin de convenir des modalités de remise des clés.

CONSIGNES A RESPECTER

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT :

- De fumer.
- De coller ou fixer (avec des punaises, agrafes ou pointes) des affiches ou décorations diverses sur les murs, plafonds, portes et fenêtres ;
- De soulever les plaques du plafond pour y fixer des décorations (utiliser les crochets) ;
- D'utiliser ou de stocker des matières volatiles ou inflammables pouvant dégager des fumées ou gaz toxiques ;
- De démonter ou modifier la structure des équipements et matériels (portes, fenêtres, frigos, cuisinière...) ;
- De brancher et d'utiliser des appareils électriques personnels sans l'accord du responsable ;
- D'intervenir au tableau électrique, à l'entrée de la salle, sauf pour l'éclairage qui vous sera indiqué par le responsable ;
- D'obstruer ou de condamner les issues de secours.

IL EST RECOMMANDE :

- De ne pas monter le volume d'appareils sonores ou musicaux (si vous en utilisez) pour ne pas incommoder le voisinage ;
- Pour des raisons de commodités d'occupation, de faire pénétrer et de faire séjourner plus de 80 personnes en même temps ;
- De ne pas utiliser le téléphone mis à disposition, sauf en cas d'urgence (il existe une cabine dans le village) ;
- De manipuler les volets roulants avec précaution ;
- **D'apporter vos torchons de vaisselle, le papier toilette, les sacs poubelle et les produits d'entretien.**

AVANT DE QUITTER LES LIEUX :

- Ranger correctement les tables et les chaises ;
- Laver la vaisselle et la ranger sur le plan de travail (pour contrôle) ;
- Fermer la bouteille de gaz, sous l'évier ;
- Vider les frigos et les nettoyer : ne pas les débrancher ;
- Nettoyer les fours et plaques de cuisson et laisser les portes des fours entrouvertes après nettoyage ;
- Mettre vos sacs poubelle dans les containers prévus à cet effet dans le tunnel extérieur (verre dans l'un, le reste dans l'autre) ;
- Effectuer le nettoyage des sols de la salle, de la cuisine et des toilettes ;
- En période hivernale, éteindre individuellement chaque convecteur électrique (y compris toilettes et cuisine) en les réglant sur la position hors gel H-G. Ne pas les couper au tableau électrique ;
- Ne pas couper le chauffe-eau électrique ;
- Fermer les volets roulants (salle et cuisine) et vérifier que toutes les fenêtres soient bien verrouillées.
- Avant de fermer la porte d'entrée, couper l'éclairage au tableau électrique (rangée de contacteurs du bas uniquement).